Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260528-2026_04CCAS-DE

2026-04

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 27 mai 2026

Le mercredi 27 mai 2026, à 18 heures 00 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 22 mai 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Président.

Etaient présents : Eddy PENVEN, Joëlle COQUILLON, Nathalie LE MEST, Marie-Pierre LE CARLUER, Gabrielle PERRIN, Catherine GOAZIOU, Françoise LE MEST, Christelle GUIGNARD, Brigitte GUILLIMIN
Excusé : Michel LE MANAC'H
Absente : Brigitte GOURHANT
Procurations : Béatrice PARANTHOËN procuration à Joëlle COQUILLON
Laetitia BOURDON procuration à Eddy PENVEN

Nombre des membres en exercice :	**13**
Nombre de présents :	**9**
Nombre de votants :	**11**

Secrétaire de séance : Joëlle COQUILLON

****

1. Installation du Conseil d'Administration

Vu l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles créant de droit un Centre Communal d'Action Sociale dans toute commune de 1 500 habitants et plus,

Vu les articles R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 avril 2026 approuvant la composition du centre communal d'action sociale fixé comme suit :

- Le Maire, Président de droit du CCAS,
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 6 membres nommés par le Maire, dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260528-2026_04CCAS-DE

Les 6 membres élus au sein du conseil municipal sont :

- Joëlle COQUILLON
- Béatrice PARANTHOËN
- Nathalie LE MEST
- Laëtitia BOURDON
- Marie-Pierre LE CARLUER
- Brigitte GOURHANT

Vu la procédure d'affichage en date du 17 avril 2026 au siège de la commune de l'installation du Conseil d'Administration du CCAS invitant les associations à déposer leurs candidatures,

Considérant qu'elles disposaient d'un délai de 23 jours (soit jusqu'au 10 mai 2026) pour formuler des propositions concernant leurs représentants.

Les 6 membres non-élus nommés par le Président sont :

- Gabrielle PERRIN
- Catherine GOAZIOU
- Françoise LE MEST
- Christelle GUIGNARD
- Brigitte GUILLIMIN
- Michel LE MANAC'H

Le Président du CCAS déclare les membres du CCAS désignés ci-dessus installés dans leur fonction.

Il leur rappelle que les membres sont soumis au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et passibles des peines prévues à l'article 226-13.

Le Président,

Eddy PENVEN

CCAS de PLOUBEZRE Côtes-d'Armor

Le secrétaire,

Joëlle COQUILLON